

Adresse de la société populaire de Sannois (Seine-et-Oise) qui envoie divers dons patriotiques, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sannois (Seine-et-Oise) qui envoie divers dons patriotiques, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 427-428;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27073_t1_0427_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022



l'énergie que la Convention vient de déployer pour sauver la liberté menacée par la conspiration la plus horrible, je saisis le premier instant de ma convalescence pour me réunir au vœu général des patriotes. Semblables aux nombreux soldats de Xenophon comme eux capables de ces prodiges de valeur qui partout étonnent nos ennemis, vous savez qu'ils ont juré de ne plus goûter de repos que lorsqu'il n'en restera plus à vaincre.

Dirigée par le génie tutélaire de nos représentans, la vertu sublime et sévère des francs montagnards, suffit au maintien de la République. Fallût-il s'immoler à l'accroissement de la grandeur et à la conservation de la sainte Montagne qui l'a produite, cet acte d'un dévouement généreux, ne pourrait ajouter au caractère des Français qui jurèrent la liberté ou la

mort.

C'est dans ces sentiments, Citoyen président, que je t'invite à faire agréer mon hommage à l'assemblée des fondateurs d'une République impérissable. S. et F.».

DELORT (Adm. du distr.).

Le même membre continue la correspondance, et fait lecture, 1°) d'une adresse de félicitation de la Société populaire de Sannois, dé-partement de Seine-et-Oise : cette Société dépose le reçu d'une offrande patriotique de 380 livres en assignats, 12 livres en numéraire, 3 draps, 25 chemises, une culotte d'uniforme, un gilet, 6 paires de guêtres, autant de paires de bas; 4 paires de souliers, et une boîte à poudre à canon; plus, 27 paires de souliers envoyés à leurs frères d'armes, à l'armée de la Vendée.

2°) D'une lettre écrite au président de la Convention nationale, par la Société populaire de Bourgoin, département de l'Isère, qui annonce l'envoi, par le courier, d'une malle à la trésorerie, contenant 39 marcs une once d'argenterie, et 16 deniers 12 gros matière d'or; outre ce, l'envoi de 134 chemises, 31 culottes, une veste, 42 paires de souliers, et 87 paires de

bas aux défenseurs de la patrie.

3°) Les habitans de la commune de Nolay, département de la Côte-d'Or, applaudissent à la punition des traîtres; elle demande la même peine pour leurs adhérens, l'expulsion des prêtres et des parens des émigrés. Ils envoyent en même-temps 116 marcs d'argenterie, et 24 marcs de galon, provenant des dépouilles du fanatisme; outre ce, une offrande à la patrie, déposée au chef-lieu du district de Beaune, de 158 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de guêtres, une veste, 2 bonnets, 5 aunes de toile, des paquets de charpie, des bandes à compresses, et 2 155 liv. 12 sous en assignats.

Cette adresse est renvoyée au Comité de salut public, pour les mesures proposées.

4°) La Société populaire de Roche-des-Arnauds, département des Hautes-Alpes, fait don à la patrie, conjointement avec les communes de Rabou, de Manteyer et de Pelleautier, de 801 liv. 17 sous 6 den. pour l'armement et l'équipement d'un cavalier.

5°) La Société populaire de Veynes, même département, annonce qu'elle a envoyé au cheflieu du district les dépouilles du fanatisme, et qu'elle entretient un atelier de salpêtre; en outre, elle fait don de 300 chemises pour les défenseurs de la patrie, et prévient la Convention qu'elle a envoyé aux frontières un cavalier armé et équipé.

6°) La Société populaire de Bourbourg, district de Bergues (1), envoie les états des argenteries de la superstition, et écrit qu'elle a fait offrande à la patrie, et déposé aux magasins d'effets militaires à Bergues, 121 chemises, 56 paires de souliers, 49 paires de bas, et beaucoup d'autres effets utiles aux défenseurs de la pa-

7°) La Société populaire de Maupertuis département de Seine-et-Marne, adresse à la Convention nationale, comme offrande à la patrie, 111 liv. 18 sous en numéraire, 45 liv. en assignats, et quelques bijoux d'or et argent.

8°) La Société populaire de Roquebrune, département du Gard (2), écrit qu'êlle a déposé à l'autel de la patrie 100 marcs d'argent, 6 quintaux de laiton, 17 quintaux de fer, 50 quintaux de matière de cloches, 103 fusils, 452 sacs, 90 chemises, 17 paires de bas, 4 paires de souliers, et 5 culottes.

9°) La commune de Chaussin (3) prévient la Convention qu'elle travaille sans relâche à la fabrication du salpêtre, et qu'elle a envoyé à la fonte les plombs et cuivres inutiles au temple

du culte qu'elle professe maintenant.

10°) Les administrateurs du district de Sarre-Libre (4) envoient à la Convention l'état de la dépouille de plusieurs lieux superstitieux, montant à une once un gros et demi d'or, 156 marcs une once d'argent vermeil, 448 marcs 5 onces 6 gros d'argent, 17 marcs 6 onces 4 gros de galon doré, et 15 marcs 4 onces de galons d'argent; outre ce, cette administration envoie le tableau des dons patriotiques faits par le district de Sarre-Libre, pour les frais de la guerre et l'habillement des défenseurs de la patrie. Ce tableau présente le plus généreux désintéressement des habitans de ce district, et l'attachement le plus sincère au maintien de la République.

La Convention nationale, après avoir applaudi à la lecture de chacune de ces lettres et adresses, en décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin, des états des dons pa-triotiques et offrandes faits à la patrie (5).

[La Sté popul. de Sannois, à la Conv.; s.d.] (6).

« Citoyens représentants,

La Société populaire et les autorités constituées de Sannois viennent vous féliciter sur vos glorieux travaux.

- (1) Nord.
- (2) Et non Var.
- (3) Jura.
- (4) Moselle.
- (4) Moselle.
 (5) P.V., XXXVII, 281.
 (6) C 302, pl. 1089, p. 4, p. 5 (reçu du C. des marchés, section habillement, daté du 29 flor.; P.V., XXXVII, 324; Bin, 29 flor. et 1er prair. (suppli); Mon., XX, 503 et 510; Ann. R.F., no 171; J. Sablier, no 1326; Feuille Rép., no 320; J. Fr., no 602; J. Univ., no 1639.

C'est par votre énergie autant que par votre courage que vous avez déjoué tous les complots, atterré les malveillants et fait partout triompher la liberté et l'égalité. Du nord au sud la terreur et la victoire sont à l'ordre du jour et sont le résultat des vigoureuses mesures que vous employez pour le salut de l'Etat.

Un préjugé barbare et consacré par les erreurs des siècles tyranniques faisait gémir sous le joug des hommes qui, pour nous être différents de couleur, n'en ont pas moins, comme nous un cœur fait pour la liberté.

Mais un décret salutaire émané de votre sagesse leur rend des droits qu'ils n'eussent jamais perdus si la France eut toujours été libre. C'est ainsi que, restaurateurs des droits de la sainte humanité, vous confirmez les loix éternelles de la nature, et cet acte qui caractérise si bien la révolution française, fera à jamais époque dans les annales de l'univers.

Fondateurs de la République, Législateurs infatigables, restez au poste où vous a placés la confiance du peuple, jusqu'à ce que vous lui ayez assuré la jouissance de ses droits et forcé ses ennemis à respecter l'asile secret du bonheur et de la vertu; le salut de la patrie exige de vous ce sacrifice et nos cœurs vous en conjurent. Achevez, ô dignes représentants d'un peuple libre ce sublime ouvrage que vous avez commencé et votre gloire, transmise à la postérité fera voler vos noms à l'immortalité.

Notre petite commune qui doit être regardée comme un des postes avancés de cette forteresse de la liberté, est composée de cultivateurs sansculottes qui ont toujours compté parmi leur plus douce jouissance celle de faire quelques sacrifices pour la patrie; trois fois la liberté en danger appelle ses enfants, trois fois les jeunes républicains de Sannois s'enrôlent à l'armée pour voler à la victoire.

Nous comptons parmi les défenseurs de la patrie 96 de nos enfants et de nos frères qui presque tous furent par nous armés et équipés, et emportèrent avec eux une somme de 1 024 liv. et 6 sacs de farine, produit des dons qui leur furent faits à l'envi par tous ceux qui regrettaient de ne pas pouvoir les suivre pour partager leur gloire. Eh bien, malgré que tous ces jeunes citoyens étaient tous cultivateurs, nous vous dirons avec plaisir que l'agriculture ne fut jamais aussi florissante, que des terrains même les plus mauvais et qui n'avaient jamais été cultivés, sont ensemencés et que partout la terre mouvée par ces braves républicains dont la force et le courage semblent encore doublés cette année, nous promet la plus abondante récolte.

Nous déposons sur le bureau le reçu de la somme et des effets que nous avons déposés à votre comité d'examen, montant à la somme de 380 livres en assignats, 12 livres en numéraire, 3 draps, 25 chemises, 1 culotte d'uniforme, 1 gilet, 6 paires de guêtres, 6 paires de bas, 4 paires de souliers et une poire à poudre pleine, produits des dons patriotiques faits à notre société formée depuis peu, et 27 paires de souliers que nous avons envoyés à nos frères de l'armée du Rhin et de la Vendée.

Ces dons sont faibles à la vérité mais ils ne sont que les premiers de nos offrandes; celles de nos cœurs et de nos bras les accompagnent; ils sont à la patrie, qu'elle en dispose comme du seul sacrifice digne d'elle et de ses enfants.

Vive à jamais la République, vive la Convention nationale.

Citoyens représentants, notre Société a depuis sa formation tenu ses séances dans le temple de la Raison; nous vous demandons de vouloir bien lui accorder ce lieu pour qu'elle puisse y continuer comme étant le seul dans notre commune capable de la contenir.

Dupré (présid.).

Nous vous demandons aussi de vouloir bien ajouter au nom de notre comumne celui de : la Montagne; ce nom chéri nous rappelle sans cesse les sacrifices que les intrépides montagnards ont faits pour la cause commune.

Dumont fils, Le Danoy, Brault, Dumont, Lesaco, Rousselle, Desbois, Cottard, Mauchain (maire) [et une signature illisible].

b

La Société populaire de Bourgoin annonce l'envoi d'une malle à la trésorerie...

c

[La Sté popul. de Nolay, à la Conv.; 15 germ. II]
(1).

«Représentans dignes d'un peuple libre,

Nous avons tous frémi d'horreur et d'indignation à la lecture des différents rapports sur la nouvelle conspiration découverte. Nous ne pouvons vous peindre combien les scélérats qui l'avaient ourdie sous les dehors du patriotisme nous paraissent criminels et combien la vengeance nationale exige que ce noir et infâme complot soit suivi dans tous ses fils pour qu'aucun de ces monstres ne lui échappent. Les chefs ont été découverts et punis, que tous leurs adhérents périssent, la France ne peut devenir le sol de la liberté qu'en la purgeant de tous ces parricides qui voudraient la rendre aux horreurs de l'esclavage et du crime.

Citoyens représentants, les premiers coups de ces lâches conspirateurs se dirigeaient contre vous; cette idée nous a glacés d'effroi, mais grâce au génie bienfaisant de notre République, vous les avez prévenus, vous y avez échappé. Recevez en ce témoignage de notre joie. Toujours courageux et francs, restez à votre poste où vous fixe la confiance de tous les vertueux et vrais républicains français. Si vous êtes menacés, que nos corps soient percés avant que le fer assassin ne vous atteigne, nous vous les offrons pour remparts.

La Société populaire forme aussi son vœu pour qu'il ne reste dans les administrations aucun prêtre, aucun parent d'émigrés; si nous ne les anéantissons tous, nous verrons encore renaître de nouvelles trames et de nouveaux dangers; qu'un décret bienfaisant leur ôte tous

(1) C 303, pl. 1114; B^{4n} , 29 flor. et 2 prair. (suppl⁴).